



Procès-verbal

De la réunion du Conseil Municipal

SEANCE DU MARDI 2 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-le-Bourg, légalement convoqué le 26 mai, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique HAUVILLE, Maire.

Présents : Aurélie BLANCHARD, François CAYLUS, Christophe COURTINE, Christine FAYE, Nelly GRANGE, Véronique HAUVILLE, Daniel MAGAUD, Morgan MOINGS, Martine POURRAT, Manon TOUZET

Procuration :

Absents : Laurent MISSONIER

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h35.

Madame le Maire rappelle les points à l'ordre du jour :

- Aménagement du Bourg :
 - Signalétique
 - Mobilier urbain
 - Plaque médiathèque
- Salle des fêtes
- Compte à terme
- DM modificative budget commune

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur CAYLUS François est élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du 28 avril est approuvé à l'unanimité.

Présentation du Centre d'incendie et de secours

M. Pierre BLANCHARD, nouveau Chef du Centre d'Incendie et Secours de St-Germain-l'Herm présente aux élus le fonctionnement de la caserne.

Aménagement du bourg

• *Signalétique*

Madame le Maire informe les élus qu'à la suite de l'accord de subvention par le Département (dispositif des amendes de police) concernant la sécurité dans le bourg, elle a fait établir deux devis :

- L'entreprise AXIMUM pour un montant de 2 162.50€ HT
- L'entreprise ATMS pour un montant de 3 455.25€ HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le devis de l'entreprise AXIMUM pour un montant de 2 162.50€ HT
- Charge Madame le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation des travaux.

• *Mobilier urbain*

Les élus ont décidé d'investir chaque année dans du mobilier urbain afin d'embellir la commune.

Pour 2026, ils ont choisi l'achat de deux bancs, de deux poubelles et d'un nouveau jeu pour enfants sur l'aire de loisirs de Lachaux.

Madame le Maire présente un devis de la société Sémio pour un montant de 2 518.76€ HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le devis pour un montant de 2 518.76€ HT
- Charge Madame le Maire de de procéder à toutes les formalités nécessaires à l'achat du matériel urbain.

Afin de protéger les plantations et les espaces verts, Madame le Maire propose aux élus d'investir dans l'achat de cinq butées de parking devant l'église et de deux bornes de stationnement sur le côté de l'église, le long de la RD 265.

Madame le maire présente un devis de la société PROZON d'un montant de 806.70€ HT

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le devis pour un montant de 806.70€ HT
- Charge Madame le Maire de de procéder à toutes les formalités nécessaires à l'achat du matériel d'aménagement.

• *Plaque médiathèque*

L'Association Culturelle et Sportive a demandé aux élus le remplacement de la plaque en bois "Bibliothèque" qui se trouve au-dessus de la porte d'entrée car elle est en mauvais état.

Afin de rester en cohérence avec la réalisation des plaques et numéros de rue et de la plaque de la Mairie, Madame le Maire a demandé un devis à l'atelier Saint-Martin pour la réalisation d'une plaque "Médiathèque" en lave émaillée. Le montant s'élève à 240€ TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide l'achat de la plaque pour un montant de 240€ TTC
- Charge Madame le Maire de de procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette plaque.

Salle des fêtes

Madame le Maire informe les élus qu'à la suite de la réunion du 27 mai 2026 en mairie qui a réuni les élus du groupe de travail "Rénovation salle des fêtes" et l'atelier d'urbanisme (CAUE, ADIT 63, ALF, PLF, Aduhme), deux nouveaux scénarios de rénovation ont été arrêtés et de nouveaux plans ont été réalisés.

Ils seront présentés au cabinet d'architectes Morpho le 1^{er} juillet 2026.

Compte à terme

Madame POURRAT Martine, 1^{ère} Adjointe, informe les élus que le placement de fonds (provenant d'un legs reçu par acte notarié datant du 11 mars 2022) pour un montant de 200 000€ et d'une durée de 12 mois est arrivé à échéance le 31 mai 2026.

Le placement de fonds a rapporté 3 720€ d'intérêts.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de replacer des fonds pour un montant de 200 000€, pour une durée de 12 mois (échéance le 30 juin 2027).
- Décide de souscrire à un compte à terme à partir du 1^{er} juillet 2026.

DM modificative budget commune

Madame le Maire informe les élus de la nécessité de voter une décision modificative au budget communal 640 afin d'équilibrer les comptes en section d'investissement et de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les décisions modificatives à l'unanimité.

Divers

- **Membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)**

Madame le Maire rappelle qu'une liste de contribuables a été établie par le Conseil Municipal en date du 24 mars 2026 et envoyée à la DDFIP.

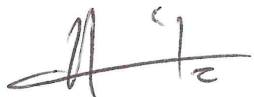
Le Directeur Départemental des Finances Publiques a désigné "Commissaires de la CCID", les contribuables suivants :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
MISSIONIER Laurent MAGAUD Daniel FAYE Christine POURRAT Martine MOINGS Morgan CAYLUS François	FAVEYRIAL Christian CONVERT Serge REBORD Marie-France HAUVILLE Dominique COURTINE Jean-François GRANGE Nelly

Madame le Maire est nommée d'office, Présidente de la CCID.

Fin de la séance à 23h20

Véronique HAUVILLE,
Maire



François CAYLUS
Secrétaire de séance

